

COMMUNE D'YÈVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 26 février 2019

Le 26 février 2019, à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres se sont réunis dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 23 janvier 2019, est approuvé à l'unanimité.

Demande de Subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour les travaux de grosses réparations sur la voirie 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal des devis des entreprises « PIGEON TP » et « VILLEDIEU FRERES », pour les travaux de grosses réparations sur la voirie, pour l'année 2019.

Les montants des devis s'élèvent à 25 642,54 € H.T. répartis comme suit : « PIGEON TP » : 23 242,54 € H.T. - « VILLEDIEU FRERES » : 2 400,00 € H.T.

L'autofinancement sera de 17 949,78€ HT (70%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 7 692,76 € (soit 30% du prix des devis H.T.).

Demande de subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) pour les travaux de grosses réparations sur la voirie et réaménagement de l'évacuation des eaux pluviales à Issay et Montemont suite aux inondations du 05 juillet 2018.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, des devis des entreprises « PIGEON TP » et « H-TUBE RTO », pour les travaux de grosses réparations sur la voirie et réaménagement de l'évacuation des eaux pluviales à Issay et Montemont suite aux inondations du 05 juillet 2018.

Les montants des devis s'élèvent à 77 568,75 € H.T. répartis comme suit : « PIGEON TP » : 61 721,16 € H.T. - « H-TUBE RTO » : 15 847,59 € H.T.

L'autofinancement sera de 54 298,13€ HT (70%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 23 270,63 € (soit 30% du prix des devis H.T.).

Demands de subventions sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) et sur le Contrat de Plan Etat-Région pour les travaux de la Maison Médicale 2019.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal, des devis des entreprises « MODULOBASE », « LEDUC PEINTURES », « SARL HERVE », « COISPEAU COUVERTURE » et « CUISINELLA », pour les travaux de la Maison Médicale, pour l'année 2019.

Les montants des devis s'élèvent à 78 431,21 € H.T. répartis comme suit : « MODULOBASE » : 31 935,00 € H.T. - « LEDUC PEINTURES » : 22 827,00 € H.T. - « SARL HERVE » : 4 039,11 € H.T. - « COISPEAU COUVERTURE » : 8 800,97 € H.T. - « CUISINELLA » : 10 829,13 € H.T.

L'autofinancement sera de 15 686,24€ HT (20%).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter Monsieur le Président du Conseil Départemental pour une subvention sur le Fonds Départemental d'Investissement (FDI) d'un montant de 33 253,98 € (soit 30% du prix du devis H.T.), ainsi que l'Etat et la Région pour une subvention d'un montant de 39 215,60 € (soit 25% du prix pour la Région et 25 % du prix pour l'Etat des devis H.T.).

Tarif du repas des aînés pour l'année 2019.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le tarif du repas des aînés qui aura lieu le samedi 04 mai 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif du repas des aînés à 35,00 € (comme en 2018) pour l'année 2019.

Tarif Spectacle Paul DUREAU

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Paul DUREAU, humoriste, de se produire à la Salle récréative d'Yèvres le vendredi 17 mai prochain.

Le montant de sa prestation est de 2 800.00€ HT.

Avec un tarif d'entrée à 10.00€, il suffira d'avoir 280 spectateurs pour que cette opération culturelle ne soit pas déficitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la venue de l'humoriste et fixe le tarif unique pour assister à la représentation à 10,00 €.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- fait le point sur le voyage scolaire du 06 au 08 mars prochain à Sarzeau et indique que la subvention de 30.00€ par élève sera versée la semaine prochaine pour faire suite à la délibération du 13 décembre 2017. Ainsi, la coopérative scolaire percevra 30.00€ x 127 élèves, soit 3 810.00€.
- informe le Conseil Municipal que la Commune est invitée à présenter une candidature spontanée auprès du Conseil Départemental pour profiter de l'opération « Action Centres-Bourgs » suite à son intervention auprès du Président du Conseil Départemental,
- fait le point sur les résultats du budget 2018, pour lequel un excédent budgétaire d'environ 265 000.00€ devrait apparaître (contre 194 000.00€ en 2017).
- indique qu'une réunion, en partenariat avec les assurances AXA de Brou, se déroulera à la salle récréative le mardi 10 septembre après-midi, pour présenter une offre « Mutuelle » aux habitants de la Commune (un questionnaire sera distribué dans le bulletin municipal de juillet). La signature de partenariat pourrait avoir lieu le 23 juin 2019, dernier jour du Comice (à valider avec les organisateurs du Comice).

Monsieur BOISSEAU prend la parole et énumère les différents travaux et tâches réalisés et à venir :

- Eglise : réseau électrique refait, lustres en cours de nettoyage, nouvelle sonorisation à venir,
- Sanitaires Place de la Salle Récréative : installation d'une VMC faite,
- Loisville : Problème d'écoulement d'eau résolu,
- Salle des sports : motorisation des panneaux de baskets installés le 22 février 2019,
- Le Saloon : démolition prévu mi-mars par l'entreprise TPAE du bâtiment arrière et des bâtiments annexes,
- Réfection Départementale 27 : travaux de resurfaçage programmés pendant les vacances de Pâques.

Il informe également les membres du Conseil Municipal que l'enrobé à froid fourni jusqu'à présent par le Conseil Départemental devra maintenant être acheté (devis demandés)

Lors de la dernière commission « Cadre de vie », il avait été envisagé l'achat d'un véhicule pour le personnel technique. Monsieur BOISSEAU, accompagné de Monsieur Stani BURON, garagiste à Yèvres, ira voir un véhicule Renault Trafic de 2015, vendredi après-midi, en vue de son achat éventuel.

Monsieur le Maire indique que le mardi 12 mars à 19 heures aura lieu l'inauguration des panneaux de basket motorisés à la salle des sports. Cette opération se fera sous la forme d'un entraînement

de l'équipe première féminine de Chartres. Elle se clôturera par le traditionnel verre de l'amitié au cours duquel sera présenté le panneau du label Ville active et sportive reçu le 08 février 2019 des mains de Mme la Ministre des Sports, Roxana MARACINEANU.

Madame HUART :

- signale que des véhicules 2 roues ont été vus au Square des Diablotins pendant les dernières vacances scolaires. Monsieur le Maire précise qu'il faut indiquer aux riverains de prévenir la Mairie au plus vite lors des constatations des nuisances, pour que quelqu'un puisse se déplacer et faire les interventions nécessaires au maintien de la tranquillité des habitants.
- demande lorsque le chemin du Thuret sera refait. Monsieur le Maire indique qu'une solution ne pourra être envisagée que lorsque toutes les constructions d'habitation encore possibles sur le lieu-dit seront achevées. Il a bien conscience que cela demandera du temps, mais qu'on ne peut faire avant cela tous les investissements nécessaires (voirie, dépendances de voirie, enfouissement de réseaux, éclairage public, ...) sans risquer de faire de gros dégâts sur ces ouvrages.
- demande si du matériel pour la décoration pour le Comice Agricole peut être fourni par la Commune : Monsieur le Maire répond que des bons de commande au profit des magasins Bricomarché et Chavigny sont disponibles en Mairie. Il précise, à ce sujet, ne pas constater d'excès financier quant aux dépenses pour ces décors.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un groupe de travail (dont il fait partie) a été créé au sein du bureau de la Communauté de Communes du Grand Châteaudun pour trouver des solutions afin de boucler le budget 2019 qui s'annonce très difficile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.